

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Grauves, sous la présidence de Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune.

Présents : Mr BAUCHET Jean-Marie, Mr TISSERAND Patrick, Mme VERMEERSCH Odile, Mr LE FLOCH Jean-Claude, Mr PERTOIS Gilles, Mme CAPELLE Brigitte, Mr HUBERT Cyril, Mr LEBLOND Odil et Mr GAUCHER Jérôme. Mr DAMBRON Cyril a rejoint l'assemblée lors de l'examen du point n°4 (questions diverses) de l'ordre du jour.

Absents : Mr COURTY José et Mr BOUCQUEMONT Jacky.

Secrétaire de séance : Mme VERMEERSCH Odile.

Le procès-verbal de la séance du 08 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

N° 31/2018 – RENOUELEMENT CONTRAT SEGILOG :
(cession du droit d'utilisation, maintenance et formation)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat passé avec la Société SEGILOG informatique arrive à échéance au 14 décembre 2018. Il rappelle que ce contrat a pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels et la fourniture d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de renouveler le contrat avec la Société SEGILOG informatique qui prendra effet au 15 décembre 2018 pour une durée de 3 ans non prorogeable par tacite reconduction.
- d'autoriser le Maire à signer le contrat avec la Société SEGILOG.

N° 32/2018 – DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRÉVISIONNEL :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'avis des sommes à payer du SIEM doit être réglé à l'article 2041582.

Il convient donc de prévoir les montants nécessaires en dépenses d'investissement à l'article 2041582.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de procéder à un virement de crédit :

2041582 (chapitre 20) : + 8 450,00€
21534 (chapitre 21) : - 8 450,00€

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Le voyage scolaire de l'école élémentaire prévu du 24 au 26 juin 2019 a été annulé pour de multiples raisons. Monsieur le Maire informe que pour la 2^{ème} année consécutive le voyage tombe le week-end de la fête patronale. La totalité des 4 classes élémentaires serait absente.

⇒ Monsieur Le Maire fait part d'un courrier de l'Association Familles Rurales de Grauves « La Ruche » demandant une 2^{ème} gratuité du foyer rural. Le Conseil Municipal a émis un avis défavorable pour éviter une jurisprudence. Le Conseil Municipal propose de lui attribuer la

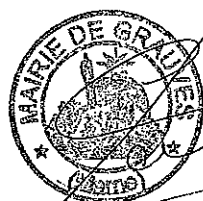
subvention de fonctionnement en 2019 qu'elle ne souhaitait plus en raison du reversement du Contrat Enfance Jeunesse (4 724,58€ en 2018). Le Conseil Municipal rappelle que les subventions de fonctionnement seront octroyées l'an prochain sous réserve du courrier de demande et des documents fournis.

- ⇒ Lors du Conseil Municipal du 08 octobre 2018, aucun conseiller ne s'était porté volontaire pour être membre de la commission de contrôle dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales. De ce fait, c'est le Préfet qui a désigné d'office Mr DAMBRON Cyril par l'application de l'article L.19 du code électoral.
- ⇒ Des photographies, montrant des voitures stationnées sur les nouveaux massifs de la rue d'Epernay lors de la bourse aux capsules organisée par le Champagne Courty-Leroy, font un tour de table. Le Conseil Municipal déplore ces incivilités de la part d'adultes. Il serait donc souhaitable d'envisager des solutions pour éviter que cela se reproduise lors d'une prochaine manifestation.
- ⇒ Des photographies font de nouveau le tour de table, montrant deux jeunes adolescents (12 et 14 ans) en train d'escalader les grilles du foyer rural pour atteindre le toit de celui-ci. Monsieur le Maire signale que cette pratique est assez régulière et que ces jeunes n'ont pas conscience du danger (risque de chute, empalement...) et de la dégradation des locaux communaux (gouttières abîmées). Pris sur le fait, les parents ont été prévenus. Ceux-ci ne cautionnent pas les bêtises de leurs enfants.
- ⇒ Le traditionnel repas des seniors aura lieu le vendredi 07 décembre 2018 au foyer rural de Grauves. Le repas choisi par Le Maire et les Adjointes sera préparé par L'Auberge de Saint-Fergeux de Gionges. Une animation dansante, très appréciée par les participants, sera prévue au cours de l'après-midi.
Monsieur le Maire rappelle que les aînés de Grauves peuvent participer, à leurs frais, au repas des seniors intercommunal au millésium d'Epernay le dimanche 24 février 2019.
Des colis seront distribués aux personnes qui sont hospitalisées ou qui ne peuvent pas venir le 07 décembre pour raison médicale.
- ⇒ Le radar pédagogique sera replacé dans la rue d'Epernay. Il devrait permettre de faire réduire la vitesse.
- ⇒ Monsieur le Maire explique que les branchements sur les nouveaux poteaux électriques de la rue d'Epernay ne sont pas encore faits. Il faudrait choisir ceux où seront accrochées les illuminations de Noël. La société DRTP, entreprise qui a obtenu le marché, se propose de prêter des décors lumineux. 5 branchements seront réalisés pour Noël 2018.
- ⇒ Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'Association des parents d'élèves du Collège Saint Exupéry d'Avize demandant des lots pour son loto annuel. Le Conseil Municipal décide de lui donner 3 bouteilles de champagne.
- ⇒ L'EHPAD d'Avize sollicite la commune pour un don en champagne pour leurs festivités. Le Conseil Municipal ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.
- ⇒ Monsieur HUBERT Cyril, conseiller municipal, représentera la commune lors de la Sainte-Cécile organisée par l'Avenir Musique le 25 novembre 2018.
- ⇒ Monsieur le Maire fait part qu'il est invité ainsi que le Conseil Municipal à célébrer la Sainte Barbe des Sapeurs-Pompiers de Grauves le 08 décembre 2018. Dépôt de gerbe au monument aux morts à 16h00.

- ⇒ Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délégation, représentant la commune, a été très bien accueillie par la ville de Bredene pour officialiser le jumelage des deux communes lors du 10^{ème} festival du champagne le 20 octobre 2018. Ce fut l'occasion de découvrir le panneau du jumelage Grauves/Bredene. La municipalité de Grauves se doit d'inviter la commune de Bredene afin de pérenniser ce jumelage. Il serait judicieux de prévoir une date au printemps afin de profiter du fleurissement du village.
- Le Conseil Municipal souhaite lancer un concours auprès des habitants pour créer un blason pour la commune.
- Une réunion sera prévue en janvier 2019 en vue de former un comité de jumelage. Le Conseil Municipal souhaite faire participer les écoles par des échanges scolaires. Monsieur le Maire en fera part au directeur de l'école élémentaire et à la prochaine réunion du Syndicat Mixte Scolaire des 3 Coteaux.
- ⇒ Monsieur TISSERAND Patrick, 2^{ème} Adjoint, fait part que la date retenue pour la Champagne en fête est les 05, 06 et 07 juillet 2019. Les festivités n'auront pas lieu dans les villages mais seront implantées à Epernay (lieu à définir).
- ⇒ Monsieur le Maire est ravi d'annoncer que la commune de Grauves a obtenu sa deuxième fleur. Il félicite de nouveau la commission fleurissement et ses bénévoles ainsi que les employés communaux pour leur travail. Il convient d'organiser une réception avant le 30 juin 2019, date décidée par le Jury Régional des Villes et Villages Fleuris.
- ⇒ Mme VERMEERSCH Odile, 3^{ème} Adjointe et Vice-Présidente de la commission « Environnement et Fleurissement » informe que le fleurissement d'automne a été mis en place. Le budget 2018 pour le fleurissement s'élève à 5 229,34€.
- Elle déplore déjà des dégradations. La pompe à eau, installée au lavoir de Montgrimaux, a été cassée. Fort heureusement, elle peut être soudée. Une barrière de protection, toujours au lavoir de Montgrimaux a été abîmée accidentellement par le bus scolaire.
- Avec l'argent récolté lors des deux fêtes de la nature, Mme VERMEERSCH Odile propose d'acheter un arbre (tilleul) et de le planter vers l'ancienne salle des fêtes.
- Monsieur LEBLOND Odil donne 2 paniers mannequin en osier, 2 paniers en bois et un butoir.
- ⇒ Mme VERMEERSCH Odile, 3^{ème} Adjointe et Vice-Présidente de la commission « Information et Communication » informe que le prochain bulletin municipal « Info Grauves » paraîtra en janvier 2019. Elle demande aux Vice-Présidents des commissions de lui retourner les articles pour le 06 janvier 2019.
- Il y aurait des modifications et des mises à jour à effectuer sur le site internet et qu'elle manque de temps pour le faire.
- La page Facebook est bien suivie et que le nombre d'abonnés évolue (395 abonnés).
- ⇒ Mme VERMEERSCH Odile, 3^{ème} Adjointe et Vice-Présidente de la commission « Cimetière » informe que la 2^{ème} tranche de reprise de concessions au cimetière de Grauves sera réalisée au printemps prochain. Un caveau va être installé. Après cela, il faudra revoir le règlement du cimetière.
- Le banc en marbre au cimetière a été cassé non intentionnellement. Un devis de réparation va être demandé.
- ⇒ Mr HUBERT Cyril, Conseiller Municipal et Vice-Président de la commission « Sport et Relations avec les Associations » informe qu'il faut prévoir des réunions. La première afin de connaître la volonté des associations quant au maintien du forum associatif et une deuxième afin de revoir les modalités de versement des subventions de fonctionnement aux associations (demande, bilan, dossier...)

- ⇒ Mr HUBERT Cyril, Conseiller Municipal et correspondant Sécurité Routière rappelle que la sécurité n'a pas été encore réalisée alors qu'elle a été votée (pose de ralentisseurs). Monsieur le Maire évoque que le Département envisage la réfection de la route départementale et qu'il serait judicieux d'attendre ces travaux.
- ⇒ Mr PERTOIS Gilles, Conseiller Municipal et Vice-Président de la commission « Fêtes et Animations Culturelles » présente le flyer du Noël des enfants qui aura lieu le samedi 08 décembre 2018 au foyer rural.
- ⇒ Mr BAUCHET Jean-Marie, 1^{er} Adjoint et Vice-Président de la commission « Voirie et Chemins Communaux » rapporte que les travaux prévus ont pris beaucoup de retard par manque de temps et matériel en panne. Ces travaux sont reportés au printemps.
- ⇒ A la demande de Mr PERTOIS Gilles, Mr le Maire informe que les bacs à eau devraient être en service cette semaine et la tranchée du lavoir rebouchée.
- ⇒ A la demande de Mme CAPELLE Brigitte, Mr le Maire confirme que le camion stationné dans le champ à l'entrée de Grauves est en panne et qu'il se trouve sur une parcelle privée. Par conséquent, la commune ne peut pas intervenir.
- ⇒ Mr TISSERAND Patrick, 2^{ème} Adjoint et délégué à la commission CAECPC « Espaces Aquatiques » (Bulléo et Neptune) rapporte qu'il y a une augmentation de la fréquentation et une hausse du chiffre d'affaires. D'importants travaux ont été réalisés sur les deux sites. Un recrutement de directeur est en cours.
En précisant que cela n'intéresse pas l'assemblée, Mr TISSERAND Patrick stoppe son compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.



Le Maire,

Jean-Pierre JOURNÉ